



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Mercredi 27 Octobre 2021**

OBJET : Plan de financement 2021/2024 de l'animation de l'Opération Grand Sites des Salines -

Président de séance : Monsieur Félix ISMAIN

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le 27 Octobre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 10h en présentiel ou par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – Dossiers Administratifs

1. Remplacement du 1^{er} Vice-Président
2. Mise en place des Commissions de la Commande publique
3. Mise à l'honneur des Présidents, Agents et bienfaiteurs du Parc dans le cadre des 45 ans du PNRM

II – Dossiers Valorisation du Patrimoine

4. Plan de financement de « l'Opération Grand Site » des Salines
5. Adhésion du PNRM au réseau des Grands Sites de France

III – Dossiers Economie Durable

6. Indemnisation des Caféculteurs - Partie 2 – 2020 / 2021
7. ACI de Fleurissement des sites touristiques des communes du Sud : CAESM/PNRM
8. Participation du PNRM aux Villages de la Transat Jacques VABRE
9. Projet de laboratoire OSAIN
10. Développement du programme Agroforesterie 2021

IV – Points informations

11. Etat d'avancement du Chantier de Fleurissement des Centres-Bourgs des Communes de la Martinique
12. Rapport d'information sur l'évaluation de la candidature de la Martinique à l'UNESCO
13. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – k. BERNABÉ - C. EMMANUEL – N. LIMIER – S. NORCA – F. CARIUS -
Messieurs E. DUFEAL – F. ISMAIN – M. NADEAU -

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : - Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr J. MONFORT(Diamant) — Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis) - Mr L. JOUYE DE GRANDMAISON (Fort-de-France) - Mr J. DOMERGUE (François) - Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) - Mr J. THABAR(Gros-Morne) -Mr S. THALMENCY (Lorrain) - Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) - Mr M. MICHALON (Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) - Mr R. BRITHMER(Morne-Rouge) - Mme K. SALIBER (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE(Prêcheur) - Mr G. GLONDU(Rivière-Pilote) - Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière-Salée) - Mr R. DULYMBOIS(Robert)- Mme M-A APOCALE (Saint-Esprit) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) - Mr M. GOLBASAMY(Saint-Pierre) - Mr J. ELISABETH (Sainte-Luce) - Mme J. BAZABAS(Sainte-Marie) - Mr E. JULTAT(Schœlcher)- Mr C. PALIN (Trinité) - Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) -

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM : Mr J-C ECANVIL à Mr G. MONSTIN (Carbet) -

→Communes : Mr D. DELEPINE(Ducos) à Mr J. MONFORT (Diamant) - Mr C. SAINT-CYR (Sainte-Anne) à Mr R. DULYMBOIS (Robert) - Mr. L. CLEMENTE(CACEM) à Mr L. DE GRANDMAISON(Fort-de-France) -

Membres titulaires absents

→CTM : Mr N. AZEROT – Mme L. BEAULIEU – Mr D. DINAL – Mr O. MARIE-REINE - Mr J. ROSE – Mme M-A. RAVIN (excusée)

→Communes : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) -Mme L. BESUBE(Ajoupa-Bouillon) - Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) - Mr A. BIRON(Case-Pilote) - Mr D. DOULIN (Lamentin) - Mr L. OCCOLIER (Vauclin)

→Communautés d'agglomération : Mr J-F. BEAUNOL (CAESM)

Invités : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM

Assistaient à la Réunion

Monsieur M. VEILLEUR, Directeur Général des Services du PNRM par intérim et ses Collaborateurs



Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique :

- Vu** le code général des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et suivants,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n° 21-11 en date du 15 avril 2021 portant vote du Budget Primitif 2021 du Budget Principal,

Considérant que l'Assemblée de la Collectivité Territoriale de Martinique, a confié au Parc Naturel Régional de la Martinique la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'Opération Grand Site des Salines par sa délibération n° 21-139-1 du 13 Avril 2021,

Considérant que l'animation de cette Opération Grand Sites des Salines nécessite le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission dans le cadre d'un contrat de projet initial de 36 mois, éligible à un financement dans le cadre du dispositif LEADER,

Considérant que le plan de financement implique une demande de financement **LEADER** et des participations de l'Etat, de la CTM et de la ville de Sainte-Anne pour un budget prévisionnel tel qu'inscrit ci-dessous :

OPERATION GRAND SITE DES SALINES PLAN DE FINANCEMENT Juin 2021 / Juin 2024	
Programme LEADER	161 825,28 €
ETAT (DEAL)	40 000 €
Ville de Sainte-Anne	13 320 €
CTM	90 400 €
TOTAL	305 545,28 €

Plan de financement détaillé

ANIMATION OPERATION GRAND SITE DES SALINES



PREFECTURE DE MARTINIQUE

BUDGET

DEPENSES ELIGIBLES AU TITRE DU DISPOSITIF LEADER

Jun 2021 – Jun 2024

LIBELLES	Montant € TTC
Charges salariales / Chargé(e) de mission	161 772,12
Publicité européenne de l'animation	53,16
TOTAL 1	161 825,28

AUTRES DEPENSES

LIBELLES	Montant € TTC
Véhicule Leasing (maintenance & assurance)	16 200,00
Missions / Formations (Transports & hébergements, repas)	8 000,00
Adhésion Réseau National des Grands Sites de France	16 200,00
Actions	40 000,00
Logistique / Bureautique	13 320,00
Communication / Sensibilisation / Séminaires / Conseils	12 000,00
Expertise / Etudes / Ingénierie	38 000,00
TOTAL 2	143 720,00
TOTAL DES DEPENSES (1 + 2)	305 545,28

RECETTES

Programme LEADER	161 825,28
ETAT (DEAL)	40 000,00
Ville de Sainte-Anne	13 320,00
CTM	90 400,00
TOTAL	305 545,28

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Comité syndical,

Article 1

Approuve l'animation par le Parc Naturel Régional de la Martinique de l'Opération Grand Site des Salines

Article 2

Adopte le budget prévisionnel 2021-2024 établi pour cette opération et le plan de financement proposé ci-dessus.

Article 3

Donne mandat au Président du PNRM afin de tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Article 4

Cette délibération sera transmise au représentant de l'État et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte.



Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le Mercredi 27 Octobre 2021

Le Président,
Félix ISMAIN